



Analysen eidgenössischer Urnengänge  
Analyses des votations fédérales  
Analisi delle votazioni federali

# Analyse des votations fédérales du 24 novembre 2002

Hans Hirter, Wolf Linder

Résultats des votations	Oui	Non
<b>Initiative populaire «contre les abus dans le droit d'asile»</b>	<b>1'119'340 49.9%</b>	<b>1'123'552 50.1%</b>
<b>Loi sur l'assurance-chômage (LACI)</b>	<b>1'234'395 56.1%</b>	<b>966'511 43.9%</b>
Participation	47.1%	



GfS Institut de recherche  
Département Politique et Etat  
Hirschengraben 5, 3011 Berne  
Tél. 031 311 08 06, Fax 031 311 08 19  
e-mail: gfs@gfs-be.ch

---

Université de Berne Institut de recherche en sciences politiques  
Lerchenweg 36, 3000 Berne 9  
Tél. 031 631 83 31, Fax 031 631 85 90  
e-mail: hirter@ipw.unibe.ch

---

## Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche GfS (Zurich/Berne) est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département des sciences politiques de l'Université de Berne.

## Département des sciences politiques de l'Université de Berne

Responsable: Prof. Wolf Linder  
Analyses/commentaires: Dr. Hans Hirter

## Institut de recherche GfS, Département «Politique et Etat» (Berne)

Responsable du projet: Claude Longchamp  
Direction du projet: Lukas Golder  
Enquêtes téléphoniques,  
Responsable du terrain: Georges Ulrich  
Secrétariat: Silvia Ratelband-Pally  
Support CATI: Dragan Ljubisavljevic  
Evaluation informatique: Stephan Tschöpe

## Traduction

Sonja Gurtner, Bienne

## Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 75.- (étranger: Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.- (étranger: Fr. 35.-). La série complète des analyses (de 1977 à 2002) peut être obtenue au prix de Fr. 700.-. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche GfS, case postale 6323, 3001 Berne.

## Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro: Hirter Hans (2002): analyse des votations fédérales du 24 novembre 2002, VOX no 79, GfS et Université de Berne. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut GfS en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

# Table des matières

<b>1. Introduction : l'importance des objets, la participation et la formation de l'opinion .....</b>	<b>5</b>
1.1 L'importance des objets et la participation .....	5
1.2 La formation de l'opinion.....	7
<b>2. L'initiative sur l'asile.....</b>	<b>10</b>
2.1 La situation de départ.....	10
2.2 La perception .....	11
2.3 Le profil du vote.....	11
2.4 Les motifs du choix .....	14
2.5 Les arguments «pour» et «contre» .....	16
<b>3. Loi sur l'assurance-chômage (LACI).....</b>	<b>18</b>
3.1 La situation de départ.....	18
3.2 La perception .....	19
3.3 Le profil du vote.....	20
3.4 Les motifs du choix .....	23
3.5 Les arguments «pour» et «contre» .....	24
3.6 Tour d'horizon : comparaison avec la votation du 28.9.1997.....	26
<b>4. Données méthodologiques .....</b>	<b>27</b>
<b>5. Résultats principaux de l'analyse de la votation du 24 novembre 2002 .....</b>	<b>28</b>

Tableau 1.1: Résultats pour la Suisse et par canton, en pour cent des votant-es

<i>Cantons</i>	<i>Participation en %</i>	<i>Asile % de oui</i>	<i>LACI % de oui</i>
Suisse	47.1	49.9	56.1
Zurich	51.4	50.6	58.5
Berne	46.1	48.6	55.3
Lucerne	51.8	48.2	60.8
Uri	40.1	53.2	54.1
Schwyz	54.5	61.6	60.6
Obwald	44.6	51.1	62.4
Nidwald	44.3	54.0	62.0
Glaris	46.2	63.0	61.9
Zoug	53.4	48.9	61.7
Fribourg	47.4	44,3	51.8
Soleure	49.7	55.6	55.3
Bâle-ville	52.2	43.0	57.1
Bâle-campagne	49.2	50.4	55.9
Schaffhouse	65.8	51.4	54.7
Appenzell RH. E.	56.4	56.2	60.8
Appenzell RH. I.	47.8	60.3	68.2
St-Gall	49.0	60.9	61.2
Grisons	38.6	51.5	62.4
Argovie	42.6	58.0	59.4
Thurgovie	48.6	60.9	59.8
Tessin	33.0	48.2	52.6
Vaud	51.5	41.7	52.0
Valais	36.5	42.3	48.3
Neuchâtel	53.9	42.6	47.6
Genève	50.9	38.6	45.6
Jura	40.4	39.7	37.7

Source : <http://www.admin.ch> (résultats provisoires)

# 1. Introduction : l'importance des objets, la participation et la formation de l'opinion

## 1.1 L'importance des objets et la participation

Le 24 novembre 2002, une initiative populaire et la révision d'une loi étaient soumises au peuple. L'initiative, déposée par l'UDC, réclamait des mesures radicales «contre les abus dans le droit d'asile». En particulier, les autorités suisses ne devaient plus entrer en matière sur les demandes d'asile des étrangers arrivés en Suisse par un Etat tiers réputé sûr (donc par exemple un pays voisin de la Suisse). Le Conseil fédéral et le Parlement ont repoussé cette initiative et le peuple les a suivis d'extrême justesse. En ce qui concerne la loi sur l'assurance-chômage (LACI), il s'agissait d'une nouvelle révision, qui devait remplacer les mesures d'urgence arrivant à échéance fin 2003 et qui devait doter l'assurance-chômage de bases financières saines et durables. Comme cette révision comportait également un allongement de la durée de cotisation minimale et une réduction de la période d'indemnisation, les syndicats ont lancé le référendum. Par une majorité de 56%, le peuple a approuvé la révision.

Les sondé-es ont considéré que la votation populaire concernant l'initiative sur l'asile était très importante pour la Suisse. La valeur moyenne de 7,9 sur une échelle se situant entre 0 (aucune importance) et 10 (très grande importance) a même dépassé celle de la votation sur l'ONU du 3 mars 2002. Un total de 84% des ayants droit au vote interrogés lui accordèrent même une importance «grande à très grande». Aucune différence significative n'a pu être constatée entre les différents groupes formés d'après des critères socio-culturels et politiques. Comparativement à d'autres votations populaires, l'importance subjective accordée à cette votation a été nettement plus faible, mais pourtant nettement au-dessus de la moyenne.

Obtenant une valeur moyenne de 6,9, la révision de la loi sur l'assurance-chômage a également été classée comme relativement importante, comparativement à d'autres votations populaires. Certaines différences sont apparues quant à l'importance pour soi-même. Ainsi, le chômage s'élevant en moyenne à plus du double en Suisse romande et au Tessin, ce dernier s'exprimait également par le biais des personnes qui lui accordèrent une importance subjective grande à très grande (62% en Suisse romande, 54% au Tessin, contre 41% en Suisse allemande). Cette votation revêtait également une importance personnelle au-dessus de la moyenne pour les personnes membres ou proches d'un syndicat. Les résultats ne correspondaient pas tout à fait aux attentes en ce qui concerne les groupes d'âge et de formation : les jeunes (18-29 ans) ainsi que les personnes dont le niveau de formation formelle est le plus bas (école obligatoire ou professionnelle) ont accordé l'importance subjective la plus faible à la révision de la loi sur l'assurance-chômage.

Tableau 1.2 : Perception de l'importance des objets pour le pays et pour soi-même (ayants droit au vote)

	Asile		LACI	
	le pays en %	soi-même en %	le pays en %	soi-même en %
Très faible (0, 1) <sup>a</sup>	2	9	2	11
Faible (2-4)	4	11	7	17
Moyenne (5)	10	18	22	25
Grande (6-8)	41	38	46	33
Très grande (9, 10)	43	24	23	14
Moyenne arithmétique <sup>a</sup>	7.9	6.3	6.9	5.5
(N)	(938)	(939)	(895)	(913)

<sup>a</sup> Les sondé-es ont pu classer l'importance qu'ils/elles accordaient à l'objet sur une échelle de 0 à 10. 0 signifie «sans importance» et 10 «très grande importance».  
 © SP / GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 24 novembre 2002.

La participation à la votation populaire du 24 novembre se situe légèrement au-dessus de la moyenne par rapport à ces dernières années (47,1%). Comme d'habitude, la participation dépendait de l'intérêt général pour la politique. Les personnes d'un certain âge et celles dont le niveau de formation est élevé étaient nettement sur-représentées ; quant aux hommes, ils étaient légèrement sur-représentés. Bien que la votation concernait une initiative populaire de l'UDC, les sympathisants de ce parti n'y participèrent pas davantage que ceux des trois autres partis gouvernementaux. La participation au-dessus de la moyenne n'est pas due non plus à une mobilisation particulièrement forte des personnes qui s'engagent fondamentalement pour une restriction du droit des étrangers. Chez elles, la tendance à ne pas aller aux urnes a d'ailleurs été un peu plus importante que chez les citoyen-nes qui se prononcent pour une égalité de traitement. Comme l'ont déjà montré les résultats le dimanche de la votation, la participation des Romands n'a pas été moins bonne que celle des Alémaniques. A ce propos, la forte participation dans le canton de Vaud est tout à fait remarquable ; jusqu'à l'introduction, au courant de cette année, du vote par correspondance, celui-ci faisait toujours partie des cantons dont le taux de participation était notoirement bas. Presque 70% des participant-es ont voté par correspondance. Les deux grandes régions linguistiques ne se distinguent donc plus l'une de l'autre, principalement en raison de la nouvelle situation légale susmentionnée.<sup>1</sup> Ce vote par correspondance est apprécié de manière égale par tous les groupes d'âge et de formation. On note toutefois des différences selon le domicile : dans les agglomérations des grandes villes, plus de 80% en ont fait usage alors qu'ils n'étaient que 60% dans les petites villes et les villages.

<sup>1</sup> Au Tessin, on doit normalement toujours encore déposer le bulletin de vote personnellement dans l'urne.

Tableau 1.3 : Participation selon les caractéristiques sociales et politiques

Caractéristiques / catégories	Participation en %	(n)	Coefficient de corrélation <sup>a</sup>
Total VOX (pondéré)	47	1007	
<i>Intéressé-e par la politique</i>			V = 0.48***
Très intéressé-e	83	148	
Assez intéressé-e	60	422	
Pas vraiment intéressé-e	27	277	
Pas du tout intéressé-e	11	150	
<i>Age</i>			V = 0.23***
18 à 29 ans	28	145	
30 à 39 ans	39	261	
40 à 49 ans	48	158	
50 à 59 ans	56	146	
60 à 69 ans	65	153	
70 ans et plus	52	170	
<i>Formation</i>			V = 0.19***
Ecole obligatoire	32	147	
Apprentissage	44	485	
Maturité /école normale	55	75	
Ecole supérieure	52	116	
Haute école spécialisée	70	73	
Université	54	102	
<i>Sexe</i>			V = 0.08**
Masculin	52	472	
Féminin	43	533	
<i>Domicile</i>			n.s.
Langue			n.s.
Confiance dans le gouvernement			n.s.
Sympathie pour un parti			n.s.

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques».

© ISP / GFS : Analyse VOX des votations fédérales du 24 novembre 2002.

## 1.2 La formation de l'opinion

### 1.2.1 La connaissance des objets

L'initiative de l'UDC a échauffé les esprits bien davantage que la révision de la loi sur l'assurance-chômage. Quatre ayants droit au vote sur cinq (78%) ont encore pu nommer spontanément le titre de l'initiative lors de l'interview (à savoir deux semaines au maximum après la votation, 77% des interviews étant réalisés durant la première semaine). Ils n'étaient pourtant plus que 53% à savoir que le vote relatif à la révision de la loi sur l'assurance-chômage avait eu lieu en même temps. Chez les électeurs/trices actif/ves,

l'initiative contre les abus dans le droit d'asile était également restée plus présente. Elle a été citée spontanément par 93% alors que la révision de la loi ne l'a été que par 68%. Seules 5% des personnes qui, au cours de l'interview, ont déclaré être allées voter, n'ont pu se rappeler aucun des titres. Nous montrerons plus loin, dans l'analyse des deux objets, quelle était la connaissance des contenus au-delà du titre.

### 1.2.2. *La difficulté du choix et le moment de la décision*

Prendre la décision de voter «oui» ou «non» a paru plus facile dans le cas de l'initiative sur l'asile que pour l'assurance-chômage. Cela n'est guère étonnant puisque, pour la première, il s'agissait d'une exigence radicale (interdire l'entrée par voie terrestre aux requérants d'asile) alors que le second objet représentait un compromis de longue haleine avec des avantages et des désavantages pour les actifs/ves et les sans-emploi. En outre, l'initiative sur l'asile a occupé une place bien plus importante dans les médias que la révision de la loi. La prise de décision en ce qui concerne l'initiative a été ressentie comme plutôt facile par 72% des votant-es, sans qu'il n'y ait de différence entre partisans et adversaires. Les personnes proches d'un parti ont trouvé la décision plus facile que celles qui n'ont aucune affinité avec un parti. Voilà qui pourrait servir d'indice au fait que de nombreux-ses votant-es ont suivi les recommandations de vote du parti qui leur est proche (cf. à ce propos sous 2.3 : le profil du vote). A ce sujet, il faut souligner que la décision n'a pas été plus simple pour les sympathisant-es de l'UDC que pour les partisans des trois autres partis gouvernementaux.

61% ont qualifié de plutôt facile la décision concernant la LACI. Les personnes qui s'intéressent peu à la politique ont particulièrement eu de la peine à se décider. Bien que le référendum contre la LACI ait été lancé par les syndicats, les personnes membres d'un syndicat ou qui pourraient s'imaginer une affiliation ont eu autant de mal à faire leur choix que les autres.

Concernant l'initiative sur l'asile, la moitié des participants avait déjà pris leur décision avant le début de la véritable campagne (ce qui veut dire au moins six semaines avant la votation). Si cette valeur se situe au-dessus de la moyenne de 40% constatée ces dernières années (entre 1988 et 99), elle est pourtant nettement plus basse que lors de la votation sur l'adhésion à l'ONU (67%) ou de la solution des délais (68%).<sup>2</sup> Les données de la présente analyse VOX ne reflètent que très faiblement d'éventuelles répercussions de la campagne. S'il est vrai que pour les personnes qui ont fait leur choix au moins six semaines avant la votation, les partisans représentent juste encore la majorité, la différence n'est pourtant guère significative sur le plan statistique par rapport à celles qui se sont décidées plus tardivement. Une nette influence de la campagne ne peut être constatée que chez les sympathisant-es des partis bourgeois : premièrement les sympathisant-es du PRD et du PDC, dans une proportion située au-dessus de la moyenne, n'ont souvent pris leur décision qu'au cours de la campagne. Ensuite, chez ces personnes (et même à l'UDC), le nombre de ceux/celles qui ont voté «non» est nettement plus élevé parmi celles qui se sont décidées pendant la campagne que parmi celles qui avaient déjà pris leur décision plus tôt.

<sup>2</sup> cf. analyses Vox no 76, p. 8, resp. no 77, p. 7.

En règle générale, la décision est plus tardive lorsqu'il s'agit d'un référendum que lors d'une initiative populaire, car on ne connaît pas le contenu concret de l'objet des années à l'avance ; de plus, la plupart du temps, il ne se présente pas en termes de slogans et ne possède pas de titre en propre. Deux votant-es sur cinq ont indiqué qu'ils/elles s'étaient forgé-es leur opinion très tôt, à savoir au moins six semaines avant le dimanche de la votation. Avec 50%, ce nombre était nettement au-dessus de la moyenne chez les romands. Selon nos données, les efforts des partisans de l'objet ne sont pas restés sans effet : celui qui s'est forgé son opinion durant la campagne a accepté la révision de la loi sur l'assurance-chômage plus nettement que celui qui avait déjà pris sa décision plus tôt (60% de «oui», resp. 51% de «oui»).

Tableau 1.4 : Date de la décision et difficulté à se forger une opinion (en %). Votant-e-s uniquement

	Asile	LACI
<i>Moment de la décision (N = 607/589)</i>		
Plus de 6 semaines avant la votation	50	40
3 à 6 semaines avant la votation	19	20
1 à 2 semaines avant la votation	21	28
Quelques jours avant la votation	10	12
<i>Difficulté à se décider<sup>a</sup> (N = 616)</i>		
Décision plutôt facile	72	61
Décision plutôt difficile	25	32

<sup>a</sup> Le total se situe en dessous de 100%, puisque «ne sais pas» et «aucune réponse» ne sont pas pris en compte dans le tableau.  
© ISP / GIS : Analyse VOX des votations fédérales du 24 novembre 2002.

Comme lors de votations populaires antérieures, les articles de presse (84% des participant-es), la télévision (73%) et la radio (63%) ont constitué les principaux moyens de formation de l'opinion. Un intérêt plus grand que d'habitude a été accordé à la brochure éditée par le Conseil fédéral (74%) ; dans ce domaine, le fait que l'on fasse confiance ou non au Conseil fédéral n'a joué aucun rôle. Les pages réservées aux lettres de lecteurs dans les journaux (57%) et les annonces (51%) ont également souvent été utilisées. En ce qui concerne l'utilisation des médias d'information, il n'existe qu'une seule différence entre partisans et adversaires de l'initiative sur l'asile : les personnes qui ont glissé un «oui» dans l'urne ont nettement plus souvent indiqué la télévision comme source d'information. Internet ne représente un moyen de s'informer que pour un petit 5% des votant-es. Les 18 à 29 ans sont 15% à accorder une grande valeur à l'utilisation de ce moyen spécifique de renseignement. En général, le comportement en matière d'information de ce groupe d'âge se différencie de toute manière nettement de celui des votant-es plus âgé-es : alors que les plus jeunes utilisent beaucoup moins la presse, la radio et la télévision pour se forger une opinion, c'est la brochure d'information éditée par le Conseil fédéral (81%) qui, en plus du réseau électronique, occupe, chez eux, la première place de tous les groupes d'âge.

## 2. L'initiative sur l'asile

### 2.1 La situation de départ

L'initiative «contre les abus dans le droit d'asile» a été lancée en 1999 par l'Union démocratique du centre (UDC) et déposée en novembre 2000.<sup>3</sup> Elle exigeait en particulier que les autorités n'entrent plus en matière sur les demandes d'asile des étrangers arrivés en Suisse en passant par un Etat tiers réputé sûr. En outre, elle réclamait une nouvelle réduction des prestations d'aide sociale accordées aux requérants d'asile, en principe fournies en nature, et une réglementation uniforme pour l'ensemble du pays. Le Conseil fédéral recommanda le rejet de cette initiative. Son argument principal reposait sur le fait qu'une application aussi restrictive de l'Etat tiers réputé sûr menacerait la coopération avec nos voisins et ne permettrait plus d'accorder l'asile aux personnes réellement menacées dans leur pays. En outre, il s'en remit à son projet de révision partielle des lois sur l'asile et sur les étrangers, qui serait meilleur et qui proposerait des mesures plus efficaces et surtout plus praticables. Malgré l'opposition de l'UDC, le Parlement a suivi ces arguments. Durant la campagne, l'initiative n'a été soutenue que par l'UDC et par les petits partis d'extrême droite (DS, UDF). En outre, trois sections cantonales du PRD (AG, SG et TG) se sont exprimées en faveur du «oui», essentiellement pour des raisons de tactique électorale. L'ensemble des associations patronales et les syndicats, mais également les organisations religieuses et les œuvres d'entraide sociales rejetèrent cette initiative.

Durant la campagne contre l'initiative, ce sont avant tout les œuvres d'entraide aux réfugiés qui se sont signalées aux côtés du Conseil fédéral. Alors que le gouvernement insistait avant tout sur les problèmes de mise en application de l'initiative et sur ses propres réformes, les œuvres d'entraide aux réfugiés mettaient surtout en avant la tradition humanitaire de la Suisse. Les auteurs de l'initiative ont principalement avancé le fait, non contesté par les autorités, qu'en Suisse et dans les autres pays d'Europe de l'Ouest, une grande partie des requérants d'asile n'étaient pas des réfugiés politiques, mais des personnes en provenance de pays pauvres d'Europe du sud-est et de pays en voie de développement, qui cherchent du travail. C'est pourquoi le durcissement des mesures de défense (aucune arrivée par voie terrestre) n'influencerait en aucune façon les droits des persécutés politiques. La situation actuelle de l'asile politique a plutôt été favorable aux partisans de l'initiative. D'une part, le nombre de requérants d'asile, déjà très élevé comparativement à ce qui se passe sur le plan international, est en augmentation constante depuis deux ans en Suisse. D'autre part, le commerce de la drogue, confirmé par les autorités, qui, dans la plupart des villes suisses, a passé aux mains de requérants d'asile en provenance des pays d'Afrique noire, est répercuté négativement sur l'image des requérants d'asile. Dans les sondages effectués avant la votation parmi les personnes décidées à voter, l'initiative sur l'asile a toujours fait un bon score. Lors de la votation populaire du 24 novembre, elle a été repoussée d'extrême justesse par 50,1% de non. Elle avait également atteint la majorité des cantons, condition nécessaire à une acceptation.

<sup>3</sup> En 1996 déjà, le peuple avait rejeté de justesse une initiative de l'UDC qui demandait un durcissement du droit d'asile (54% de non).

## 2.2 La perception

Tableau 2.1 : Initiative sur l'asile – Perception des contenus (N = 1007)

Perception <sup>a</sup>	Tous les sondé-es en %	Uniquement participant-es en %	Uniquement non-participant-es en %
Généralités (par ex. politique d'asile, criminalité)	6	6	6
Référence à des mesures restrictives dans le droit d'asile)	66	85	50
– dont la réglementation concernant les pays tiers	(16)	(24)	(9)
Référence à la politique des étrangers en général	5	6	4
Autres (avant tout «est une proposition de l'UDC»)	3	5	2
Ne sais pas / aucune réponse	31	15	45

<sup>a</sup> Plusieurs réponses étant possibles, les total des pour cent dépasse 100%.  
© ISP / GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 24 novembre 2002.

L'essentiel du contenu de l'initiative populaire était connu des votant-es. 85% d'entre eux/elles savaient qu'il s'agissait d'un durcissement de la politique d'asile. Une personne sur quatre (chez les adversaires, même un sur trois) mentionnait l'exigence la plus controversée de l'initiative, à savoir la réglementation de l'Etat tiers. Les autres mesures proposées par l'initiative (uniformisation et réduction des prestations sociales, sanctions contre les compagnies d'aviation et interdiction de travail pour les requérants déboutés, mais non encore partis) n'ont par contre guère été citées. Les possibles répercussions ont été relevées relativement souvent (toujours environ 5%, mais les interviewé-es n'ont pu donner que trois réponses au plus) : la réduction du nombre de demandes d'asile (en particulier, celles qui sont injustifiées), une expulsion facilitée, le renforcement des contrôles à la frontière ainsi que – cité aussi souvent par les partisans que par les adversaires – la suppression du droit d'asile. Au total, 31% des ayants droit au vote et tout de même 15% des votant-es interviewé-es n'ont pu faire aucune déclaration quant au contenu de l'initiative sur l'asile de l'UDC. Pour les partisans comme pour les adversaires, cette initiative concernait exclusivement la politique d'asile : seuls 6% d'entre eux/elles pensaient que, dans ce domaine, il s'agissait de mesures contre les étrangers, resp. contre leur immigration.

## 2.3 Le profil du vote

Les variables politiques et idéologiques avaient une influence nettement plus importante sur le vote que les caractéristiques socio-démographiques. C'est la sympathie pour un parti qui a eu l'effet le plus important. Alors que les partisans de l'UDC faisaient quasiment bloc derrière l'initiative de leur parti (91%), les sympathisant-es du PS la repoussaient à une majorité quasi identique (81%). Les partisans des deux autres partis gouvernementaux ont également suivi plus ou moins nettement (PRD, 66% ; PDC, 54%) la recommandation («non») de leur parti. Il s'est avéré une fois de plus que, dans les questions de politique étrangère (notamment pour l'adhésion à l'ONU), la ligne de séparation qui différencie les partis les uns des autres ne se situe pas entre le PS et les

partis bourgeois, mais entre l'UDC et les autres partis gouvernementaux. Malgré tout, la différence gauche-droite a également joué un rôle : une majorité contre l'initiative ne s'est manifestée que chez les personnes qui se classent à gauche du centre. Un élément tout aussi important que ce positionnement politique classique a été la confiance dans le gouvernement. Celui qui lui faisait confiance votait majoritairement «non», celui qui était méfiant soutenait l'initiative de l'UDC. En principe, cette relation est également valable pour les personnes qui se situent à gauche. Il est vrai que cela n'a pas suffi à faire accepter l'initiative par une gauche critique vis-à-vis du gouvernement ; chez cette dernière, la part de «oui» est, avec 36%, presque trois fois aussi élevée que parmi la gauche qui fait confiance au gouvernement. Contrairement aux votations relatives à la politique extérieure, l'intérêt politique n'a joué qu'un rôle secondaire. Entre les «vraiment intéressé-es» et les «assez intéressé-es» à la politique, il n'y eut aucune différence ; simplement le groupe des «peu» ou «pas du tout» intéressé-es a voté pour l'initiative dans une proportion située au-dessus de la moyenne.

Comme susmentionné, le souverain n'a pas considéré que l'initiative UDC était un objet dirigé essentiellement contre la présence des étrangers en Suisse. Malgré cela, l'opinion générale concernant la position des étrangers en Suisse a naturellement joué un rôle important lors du vote. Les personnes qui sont d'accord d'accorder aux étrangers les mêmes chances qu'aux citoyens suisses ont nettement rejeté l'initiative (72% de non). Par contre, celles qui souhaitent favoriser ces derniers l'ont acceptée avec un pourcentage de «oui» de 74%. L'opinion sur la question de savoir si l'on se souhaite une Suisse plus ouverte ou refermée sur elle-même, resp. une Suisse moderne ou axée sur les traditions, avait des effets tout aussi discriminatoires.

Les organisations humanitaires se sont engagées de manière particulièrement forte contre l'initiative sur l'asile. Il est vrai que seules les personnes actives dans ces organisations étaient totalement convaincues. Pour un cercle plus étendu de partisans, la chose paraissait moins claire : même si ces derniers ont voté majoritairement «non», une personne sur trois, aussi bien chez les membres que chez les sympathisant-es, a indiqué avoir voté en faveur de l'initiative.

Les caractéristiques sociales n'ont joué qu'un faible rôle pour le choix du vote. Les répercussions les plus importantes sont dues à la formation : les personnes qui ont uniquement fréquenté l'école obligatoire ou effectué un apprentissage, donc celles qui voient leurs conditions de vie (places de travail, domicile, école) le plus fortement touchées par l'immigration, ont majoritairement accepté l'initiative (environ 60%); les diplômé-es d'une école supérieure étaient partagé-es à parts égales et les votant-es des hautes écoles ou de l'université l'ont nettement rejetée (ensemble, 71% de non). Le sondage VOX confirmait le résultat déjà constaté le dimanche de la votation, à savoir que la Suisse romande rejetait l'initiative, alors que la Suisse allemande l'acceptait de justesse. L'analyse VOX confirme aussi le fossé constaté dans la partie alémanique du pays entre les grandes agglomérations d'une part et les petites villes et les campagnes d'autre part. Avec un pourcentage de voix favorables de 41%, resp. 59%, elles se différencient encore davantage les unes des autres que les deux régions linguistiques. Dans la partie romande du pays, cette différence entre la ville et la campagne n'existe pas.

Tableau 2.2 : Initiative sur l'asile – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques / catégories	% de oui <sup>a</sup>	(n)	Coefficient de corrélation <sup>a</sup>
Total VOX (pondéré)	49.9	554	
<i>Sympathie pour un parti</i>			V = 0.46***
PS	19	108	
PDC	(46)	39	
PRD	34	56	
UDC	91	97	
Aucun parti	54	158	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			V = 0.43***
Confiance	28	223	
Méfiance	73	252	
<i>Position sur un axe gauche-droite</i>			V = 0.43***
Extrême gauche	(21)	33	
Gauche	18	108	
Centre	54	180	
Droite	62	117	
Extrême droite	84	57	
<i>Egalité des chances pour les étrangers</i>			V = 0.39***
En faveur de l'égalité des chances	28	195	
Conceptions mitigées	51	154	
Privilèges aux Suisses	74	186	
<i>Ouverture / isolement</i>			V = 0.37***
En faveur d'une ouverture de la Suisse	35	336	
Conceptions mitigées	72	182	
En faveur d'un isolement de la Suisse	(79)	33	
<i>Suisse moderne/traditionnelle</i>			V = 0.32***
En faveur d'une Suisse moderne	33	200	
Conceptions mitigées	53	246	
En faveur d'une Suisse qui respecte les traditions	78	100	
<i>Affiliation à une organisation humanitaire</i>			V = 0.32***
Active	(12)	17	
Passive ou concevable	33	254	
Non, pas concevable	65	278	
<i>Intérêt politique</i>			V = 0.13**
Grand	46	145	
Moyen	47	297	
Faible ou aucun	63	106	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques».  
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.

© ISP / GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 24 novembre 2002.

Tableau 2.3 : Initiative sur l'asile – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques / catégories	% de oui <sup>a</sup>	(n)	Coefficient de corrélation <sup>a</sup>
Total VOX (pondéré)	50	554	
<i>Formation</i>			V = 0.29***
Ecole obligatoire	62	55	
Apprentissage	60	257	
Maturité /école normale	(36)	47	
Ecole supérieure	49	72	
Haute école spécialisée	44	59	
Université	14	58	
<i>Domicile</i>			V = 0.12*
Grande ville	42	200	
Ville moyenne ou petite	55	193	
Campagne	53	160	
<i>Région linguistique</i>			V = 0.10*
Suisse allemande	53	402	
Suisse romande	41	128	
<i>Age</i>			n.s.
Revenu			n.s.
Sexe			n.s.
Confession			n.s.

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques».  
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.  
© ISP / GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 24 novembre 2002.

L'âge, le revenu, le sexe et la confession n'ont eu aucune importance sur le choix du vote.

## 2.4 Les motifs du choix

Le motif dominant qui a motivé l'acceptation de l'initiative est l'impression d'abus dans le droit d'asile et l'idée que les autorités compétentes ont perdu le contrôle de la situation. A la question du motif de leur choix, parmi ceux/celles qui ont voté «oui» et répondu spontanément lors du sondage – à savoir sans indication de catégorie –, une personne sur trois a répondu en citant l'insatisfaction par rapport à la politique actuelle en matière d'asile et aux autorités politiques responsables. Une sur trois indiquait également comme premier motif que la situation actuelle était inadmissible et qu'il s'agit d'inciter les autorités à passer à l'action. Un partisan sur six voyait d'abord dans cette initiative un moyen de lutter contre l'immigration des étrangers et «l'emprise étrangère en Suisse» qui en découle. Le fait que l'initiative de l'UDC souhaite également réduire les coûts de la politique d'asile par le biais d'une uniformisation et d'une réduction des prestations sociales n'avait pas grande importance aux yeux des personnes qui étaient en faveur de l'initiative.

Tableau 2.4 : Initiative sur l'asile – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Toutes les références en % des réponses <sup>a</sup>	Uniquement première réponse en %
<b>Motifs pour le «oui»</b>		
Prendre le contrôle de la politique d'asile, empêcher les abus	50	30
Ne peut pas continuer ainsi, réveiller les autorités	44	30
Lutter contre l'emprise étrangère	22	15
Aspects financiers (prestations sociales trop élevées, trop chères)	17	6
Lutter contre la criminalité	11	3
Autres (avant tout : est une bonne initiative)	16	10
Ne sais pas, fausse raison	3	3
<b>Motifs pour le «non»</b>		
Irréaliste, pas applicable	51	35
Inhumaine	28	18
Contradiction avec la tradition humanitaire de la Suisse	23	12
Parce qu'il s'agit d'une initiative de l'UDC	12	7
Nuit à l'image de la Suisse à l'étranger	11	7
Généralités négatives (est mauvaise, etc.)	10	7
Autres (avant tout : je me positionne politiquement à gauche)	17	11
Ne sais pas, fausse raison	3	3
<sup>a</sup> Deux réponses étaient possibles. Un total de 230/324 sondé-es oui/non ont répondu. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent de la première colonne dépasse 100. © ISP / GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 24 novembre 2002.		

Les adversaires de l'initiative ont motivé leur rejet à peu près avec les mêmes arguments pratiques et humanitaires. Pour un tiers des personnes qui ont voté «non», l'argument qui a fait mouche est celui du Conseil fédéral, à savoir qu'en raison de la réglementation très restrictive de l'Etat tiers, cette initiative est inapplicable. Presque autant de personnes rejetèrent les propositions de l'UDC en premier lieu parce que la réorientation de la politique sur l'asile était ressentie comme inhumaine et indigne de la tradition humanitaire de la Suisse. Bien que l'argument des problèmes d'application ait été plutôt avancé par les partis bourgeois PRD et PDC et que celui de l'inhumanité et de la contradiction avec la tradition humanitaire de la Suisse ait été relevé par la gauche, les motifs des deux camps politiques ne se différenciaient pas chez ceux/celles qui avaient déposé un «non» dans l'urne. Pour les sympathisant-es des partis bourgeois, le maintien d'une politique humanitaire en matière d'asile représentait également un argument important ceux/celles de gauche ont également été nombreux/ses à rejeter l'initiative en raison des problèmes pratiques d'exécution qui auraient découlé de son acceptation. Aucune différence en rapport avec la motivation du choix n'a été mise en évidence entre les régions linguistiques. Lors de l'énoncé de la motivation, il a relativement souvent été fait référence aux auteurs de l'initiative et non pas à son contenu. Dans sa première réponse, un-e votant-e sur dix a indiqué qu'il/elle a voté «contre» en raison de son opposition à l'UDC ou de sa position politique à gauche.

## 2.5 Les arguments «pour» et «contre»

En complément des motifs cités spontanément par les sondé-es susmentionné-es, nous leur avons soumis, pour prise de position, plusieurs arguments «pour» et «contre». Cette manière de procéder permet non seulement d'affiner la structures des motifs des votant-es, mais également de tester la force de persuasion des arguments avancés pendant la campagne de votation.

Tableau 2.5 : Initiative sur l'asile – Prise en compte des arguments «pour» et «contre» auprès des votant-es en pour cent

		D'accord standen	Pas d'accord	Ne sait pas	Cohésion <sup>a</sup>
<b>Arguments «pour»</b>					
«L'expulsion des requérants dont la demande a été rejetée est appliquée de manière trop peu conséquente»	Votant-es	77	15	8	61
	Oui	95	1	4	
	Non	60	28	12	
«Comparativement à l'Europe, la politique d'asile suisse est trop généreuse»	Votant-es	71	20	9	65
	Oui	92	4	4	
	Non	50	37	13	
«En réalité, l'initiative va trop loin, mais elle ouvre la voie à nos autorités»	Votant-es	80	18	2	49
	Oui	78	21	1	
	Non	83	15	2	
<b>Arguments «contre»</b>					
«Le rejet global des demandes d'asile de personnes provenant d'Etat tiers sûrs empêche que les véritables persécutés obtiennent l'asile en Suisse»	Votant-es	61	28	11	60
	Oui	49	39	12	
	Non	74	16	10	
«L'initiative est contraire à la tradition humanitaire de la Suisse»	Votant-es	53	42	5	79
	Oui	22	72	6	
	Non	85	11	4	
«L'initiative sur l'asile est inapplicable»	Votant-es	54	36	10	70
	Oui	32	55	13	
	Non	75	17	8	
«Les aspirations justifiées de l'initiative sont déjà prises en compte dans la révision de la loi sur l'asile»	Votant-es	50	24	26	65
	Oui	35	37	28	
	Non	65	11	24	
«Le rejet global des demandes d'asile de personnes provenant d'Etat tiers sûrs et leur renvoi dans ces pays mettent en danger la collaboration avec nos voisins»	Votant-es	49	42	9	67
	Oui	32	58	10	
	Non	66	27	7	
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 77% de tous/tes les votant-es (95% de oui et 60% de non) se sont rallié-es au premier argument («expulsion trop peu conséquente»), 15% (1%; 28%) l'ont rejeté et 8% (4%; 12%) n'ont pas pu se décider.					
<sup>n</sup> Total des votant-es = 547-551.					
<sup>a</sup> Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument «pour» (resp. contre) votent alors effectivement oui (resp. non).					
© ISP / GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 24 novembre 2002.					

On remarque tout d'abord que, pour une majorité de votant-es, la controverse ne portait aucunement sur l'objectif de l'initiative sur l'asile (politique plus restrictive en matière d'asile), mais sur les instruments proposés. Deux des plus importants arguments des auteurs de l'initiative, à savoir que, comparativement à d'autres Etats, la politique d'asile suisse est trop généreuse et que les autorités sont trop laxistes par rapport aux requérants d'asile déboutés, ont été approuvés par plus de 70% des votant-es. Presque tous les partisans partageaient l'opinion selon laquelle l'expulsion des requérants d'asile renvoyés était pratiquée de manière trop conséquente. Au près des personnes qui avaient voté «non», cette déclaration obtenait aussi une nette majorité de 60%. La moitié des adversaires de l'initiative soutenait également, tout comme plus de 90% de ses partisans, que la politique de la Suisse en matière de réfugiés était trop généreuse comparativement à celle de l'étranger. La critique croissante envers la politique d'expulsion, qualifiée de trop molle, est presque aussi répandue parmi les sympathisant-es du PRD et du PDC – 81%, resp. 75% – que parmi les partisans de l'UDC (95%). Même une majorité des partisans du PS (56%) s'exprime en faveur d'une application plus conséquente (33% y sont opposés).

Les sympathisant-es des trois partis bourgeois du gouvernement sont également relativement proches lorsqu'ils/elles répondent à la question de savoir si la politique suisse de l'asile est trop généreuse par rapport à celle des autres pays de l'UE. A l'UDC, ils/elles sont 93% à partager ce point de vue ; au PDC et au PRD 80%, resp. 68% étaient d'accord avec cette affirmation. La position contraire est défendue par les partisans du PS : ils/elles ne sont que 37% à être en accord avec cette évaluation et 50% n'estiment pas que la Suisse est particulièrement généreuse comparativement à l'Europe (13% n'ont pas d'avis).

Entre les deux grandes régions linguistiques, on ne relève véritablement qu'une seule différence concernant l'estimation de la politique suisse en matière d'asile : la part de ceux/celles qui ne veulent ou ne peuvent pas s'exprimer à ce sujet est nettement plus élevée dans la partie romande du pays.

Les partisans de l'initiative étaient apparemment conscients que celle-ci aurait eu pour conséquence un changement radical de la politique suisse en matière de réfugiés, essentiellement en raison de la réglementation proposée en matière d'Etats tiers. Un partisan sur deux pensait qu'elle aurait empêché l'obtention de l'asile pour les véritables persécutés. Parmi les personnes qui ont voté «oui», ces craintes étaient particulièrement fortes chez ceux/celles qui ne sympathisent pas avec l'UDC. Afin de découvrir si, en cas de victoire, ceux/celles qui ont déposé un «oui» dans l'urne souhaitaient réellement la mise en œuvre à cent pour cent de l'initiative, nous les avons confrontés avec la déclaration selon laquelle l'initiative populaire va en réalité trop loin, mais qu'elle émet un signal important pour nos autorités. Il est vrai que cet argument n'a pas été utilisé pendant la campagne de l'UDC, mais ne pouvait passer inaperçue, aussi bien dans les lettres de lecteur que dans les discussions. Une nette majorité des partisans a approuvé cette déclaration. Au fond, pour 80% d'entre eux/elles, l'initiative allait trop loin, mais indiquait toutefois au Conseil fédéral et à l'administration la direction que devrait prendre dorénavant la politique d'asile. Il ressort de leur position par rapport aux contre-arguments que, pour

une grande partie des partisans, l'approbation était avant tout une question tactique. Un sur trois ne croyait pas à une totale applicabilité de l'initiative populaire et était en outre convaincu que le Conseil fédéral avait déjà pris en compte les aspirations légitimes dans la révision de la loi en cours relative à la politique d'asile et d'immigration.

Les plus importantes différences d'évaluation entre les votant-es «pour» et «contre» résident dans l'argument mis en avant par les œuvres d'entraide, à savoir que cette initiative était contraire à la tradition humanitaire de la Suisse. 85% des adversaires, mais uniquement 22% des partisans de l'initiative étaient d'accord avec cette affirmation. Ou en d'autres termes : celui qui se déclarait d'accord avec cet argument, votait à 79% contre l'initiative (tab. 2.5, colonne cohésion). Les adversaires et les partisans de l'initiative se différencient de manière un peu moins flagrante, mais tout aussi nettement, dans leurs réactions à l'argument avancé par le Conseil fédéral, à savoir que l'initiative poserait d'énormes problèmes dans son application et dans les rapports avec les pays limitrophes et qu'en outre, les aspirations les plus importantes figuraient déjà dans la révision en cours en matière de droit d'asile et d'étrangers. Pour les personnes qui avaient voté «non», le taux d'approbation se situait ici entre 65 et 75% ; pour les autres, il était de 32 à 35%. Dans ce domaine, on remarque que, pour de nombreuses personnes, les intentions en matière de législation du gouvernement dans le domaine de l'asile sont confuses.

## 3. Loi sur l'assurance-chômage (LACI)

### 3.1 La situation de départ

Par la révision de la loi sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI), le Conseil fédéral entendait doter l'assurance-chômage de bases financières saines à long terme et la rendre moins dépendante de la conjoncture. Une révision de la LACI s'impose en particulier parce que le relèvement de la cotisation à 3% et la contribution complémentaire de solidarité sur la part non-assurée des hauts revenus disparaîtront fin 2003. Cet objet a été approuvé par le Parlement contre la volonté de la gauche. L'opposition de gauche se fondait sur la suppression immédiate de la contribution de solidarité ainsi que sur le démantèlement social pour certains groupes de travailleurs/euses. S'il est vrai que les indemnités journalières restaient inchangées, la période de cotisation donnant droit aux indemnités de chômage passait de six à douze mois pour les nouveaux assurés et la période d'indemnisation était ramenée pour tous les chômeurs de moins de 55 ans de 520 à 400 jours. Un comité référendaire composé de l'association de défense des chômeuses et des chômeurs (ADC),<sup>4</sup> de l'Union syndicale suisse et de la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse a donc lancé le référendum. Le PS, les Verts et le PEP se sont également exprimés contre la révision de cette loi.

<sup>4</sup> En 1997 déjà, cette organisation, basée à La Chaux-de-Fonds (NE), était l'initiatrice du référendum contre une révision de la loi sur l'assurance-chômage.

### 3.2 La perception

Le centre d'intérêt principal de la votation populaire du 24 novembre résidait dans l'initiative sur l'asile et non pas dans la réforme de la LACI (ce qui s'est aussi traduit, entre autres, par une participation plus élevée de un point pour cent). Notre enquête a montré que la connaissance du contenu relatif à la révision de la loi sur l'assurance-chômage était également moins bonne que celle concernant l'initiative sur l'asile. 41% de tous les ayants droit au vote, et tout de même une personne sur quatre (27%) ayant pris part au vote, a été incapable de faire une quelconque déclaration – ou alors des déclarations incorrectes – sur le contenu principal de cette révision de la LACI. Parmi les partisans de la révision (30%), ce nombre s'élevait à plus du double de celui de ses adversaires (14%). Il faudrait également y ajouter une partie de ceux/celles qui pensaient que la révision aurait pour conséquence une réduction des indemnités journalières. Cette opinion était tout de même partagée par 23% des votant-es et même par 28% des personnes ayant voté «non».<sup>5</sup>

Tableau 3.1 : Assurance-chômage – Perception du contenu

Perception <sup>a</sup>	Tous les sondé-es en %	Uniquement participant-es en %	Uniquement non-participant-es en %	(n)
Réduction de la période d'indemnisation	21	33	13	211
Réduction des indemnités journalières	19	23	15	188
Réduction des cotisations	7	9	6	74
Augmentation de la période de cotisation	6	7	5	60
Autres (avant tout généralités)	16	18	14	159
Ne sais pas / aucune réponse, fausse raison	41	27	54	417

<sup>a</sup> Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent de la première colonne dépasse 100.  
 © ISP / GIS : Analyse VOX des votations fédérales du 24 novembre 2002.

L'élément le plus largement diffusé était la réduction de la période d'indemnisation de l'assurance chômage. Combattue avec véhémence par les syndicats, cette nouveauté était particulièrement bien connue en Suisse romande : elle a été citée par 50% des votant-es francophones, mais seulement par 22% des germanophones. Très exactement un-e participant-e sur trois a relevé cet élément ; ils/elles étaient même 40% chez les adversaires. Seul-es 9% des votant-es mentionnèrent la réduction des cotisations salariales pour le financement de l'assurance-chômage ; il est vrai que cette mesure favorable aux travailleurs/euses n'était connue pratiquement qu'en Suisse allemande. De même, seule une minorité des votant-es (7%) avait gardé en mémoire l'augmentation de la période de cotisation qui donne droit, pour la première fois, aux indemnités de chômage. Quant à la suppression de la contribution de solidarité qui, dans la campagne des adversaires, avait joué un rôle prépondérant, elle n'a été citée spontanément comme contenu de la révision que par un petit 2%.

<sup>5</sup> Nous avons sciemment omis d'intégrer cette réponse dans la catégorie «ne sais pas / fausse réponse», puisqu'elle pourrait vouloir dire tant une réduction du nombre d'indemnités journalières versées qu'une réduction des indemnités journalières (ce qui serait faux).

En résumé, on peut dire que les partisans de la révision de la LACI ont plutôt pris la chose à la légère. Il est vrai qu'ils ont été mieux à même de se rappeler le titre de l'objet lors du sondage. Mais leur connaissance du contenu était moins bonne ; ils lui accordèrent une importance personnelle moins grande et, plus souvent que leurs adversaires, motivèrent leur choix par des généralités ou des arguments erronés.

Tableau 3.2: Assurance-chômage – Connaissance et importance de l'objet pour les personnes qui ont voté «oui» et «non» (en %)

	Oui	Non
Aucune connaissance du titre	27	35
Aucune ou fausse connaissance du contenu	30	13
Importance personnelle nulle ou faible	19	10
Généralités, faux motifs du choix ou aucun	44	30

© ISP / GIS : Analyse VOX des votations fédérales du 24 novembre 2002.

### 3.3 Le profil du vote

La décision relative à la révision sur l'assurance-chômage était largement déterminée par la sympathie pour un parti. Celui/celle qui est membre du PS ou lui est proche, repoussa nettement l'objet. Les personnes qui donnaient la préférence à un parti bourgeois l'acceptèrent clairement. La sympathie pour un parti se recouvrant souvent avec le classement sur un axe gauche-droite (les sympathisant-es du PS se classent à gauche alors que ceux/celles des partis bourgeois se positionnent au centre ou à droite), il n'est pas étonnant de constater que seule la gauche a trouvé une majorité pour le rejet. Les sympathisant-es des syndicats ont rejeté la révision de la loi un peu moins nettement que les partisans du PS. Les organisations d'employé-es syndiqué-es ou les personnes proches d'elles étaient partagées à parts égales.

Les conceptions concernant le rôle de l'Etat dans l'économie étaient également importantes pour le choix du vote. Les personnes qui soutiennent de manière décidée une économie dirigée par l'Etat ont nettement rejeté la révision de la loi. Cette variable explique largement le fait que l'approbation de la révision sur l'assurance-chômage ait été plus faible parmi les partisans de l'UDC que parmi ceux du PRD : les adversaires convaincus de la libre économie du marché sont deux fois mieux représentés à l'UDC que chez les radicaux (16%, resp. 8%). La confiance dans le gouvernement a également joué un certain rôle. Celui qui s'en méfie votait plutôt contre cette révision. Ce rapport est particulièrement frappant au sein de la gauche politique et en Romandie ( $V = 0.27$ , resp.  $0.36$ ), mais est également présent dans la droite politique et en Suisse alémanique. Il faut souligner à ce propos que chez les francophones, cette méfiance envers le gouvernement est essentiellement un phénomène de la gauche politique, alors que chez les germanophones, elle est d'abord répandue parmi la droite.

En revanche, la perception de la situation économique actuelle et future n'a eu aucune influence sur le choix de vote. Celui qui trouvait la situation conjoncturelle mauvaise ou

qui craignait une détérioration n'a pas voté «non» dans une proportion située au-dessus de la moyenne. Les conceptions basées sur une répartition égalitaire des revenus ou sur l'objectif d'une égalité maximale des chances pour tous/tes n'a pas eu d'effets non plus sur le comportement de vote.

Tableau 3.3 : Assurance-chômage – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques

Caractéristiques / catégories	% de oui <sup>a</sup>	(n)	Coefficient de corrélation <sup>a</sup>
Total VOX (pondéré)	56	508	
<i>Sympathie pour un parti</i>			V = 0.33***
PS	33	114	
PDC	(71)	42	
PRD	88	56	
UDC	67	70	
<i>Position sur un axe gauche-droite</i>			V = 0.25***
Extrême gauche	(40)	35	
Gauche	39	111	
Centre	63	166	
Droite	71	105	
Extrême droite	(61)	44	
<i>Affiliation à un syndicat</i>			V = 0.23***
Oui	36	70	
Concevable (sympathisant-es)	42	79	
Inconcevable	63	355	
<i>Intervention de l'Etat / entreprise</i>			V = 0.18***
En faveur d'interventions de l'Etat dans l'économie	41	88	
Conceptions mitigées	54	175	
En faveur de la libre entreprise	65	217	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			V = 0.18***
Confiance	65	219	
Méfiance	52	211	
<i>Affiliation à une organisation d'employé-es</i>			V = 0.10*
Active, passive ou concevable	49	154	
Inconcevable	60	346	
Évaluation de la situation économique générale	n.s.		
En faveur d'une répartition équitable des revenus	n.s.		
En faveur d'une égalité générale des chances	n.s.		
En faveur d'un emploi à plein temps	n.s.		
Intérêt à la politique	n.s.		

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.

© ISP / GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 24 novembre 2002.

L'appartenance à divers groupes socio-démographiques n'a eu qu'une faible influence sur le comportement de vote. Les différences de comportement se rapportaient à l'âge, à la région linguistique et à la profession.

Tableau 3.4 : Assurance-chômage – Comportement de vote d'après les caractéristiques sociales

Caractéristiques / catégories	% de oui <sup>a</sup>	(n)	Coefficient de corrélation <sup>a</sup>
Total VOX (pondéré)	56	508	
<i>Age</i>			V = 0.19***
18 à 29 ans	(63)	41	
30 à 39 ans	46	105	
40 à 49 ans	46	82	
50 à 59 ans	59	93	
60 à 69 ans	57	113	
70 ans et davantage	73	74	
<i>Région linguistique</i>			V = 0.18***
alémanique	58	362	
francophone	49	125	
<i>Exerçant une activité rémunérée</i>			V = 0.12**
Oui	51	267	
Non	62	239	
<i>Formation</i>			n.s.
<i>Position professionnelle</i>			n.s.
<i>Revenu</i>			n.s.
<i>Sexe</i>			n.s.
<i>Confession</i>			n.s.
<i>Domicile</i>			n.s.

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques».  
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.  
 © ISP / GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 24 novembre 2002.

S'il est vrai que la révision de la loi sur l'assurance-chômage a été acceptée largement par 68% des personnes au bénéfice de la retraite (plus de 65 ans), les citoyen-nes qui exercent encore une activité lucrative l'ont également majoritairement approuvée (53% de oui). Les personnes qui ont approuvé l'objet le plus nettement sont d'une part celles de plus de 60 ans qui ne sont pas concernées par la révision et d'autre part les 18 à 29 ans, touché-es par le durcissement des prescriptions sur le droit aux premières indemnités. Dans cette classe d'âge, on constate toutefois une forte différenciation selon l'intérêt personnel : celui/celle qui exerce déjà une activité lucrative et n'est donc guère concerné-e par le fait que la période de cotisation soit prolongée de six à douze mois, a très nettement approuvé la révision (74% de oui) ; celui/celle qui ne travaille pas encore ou est en formation, s'est exprimé-e à 60% contre la LACI. Chez les 40 à 50 ans, le fait que

l'on exerce une activité professionnelle ou non a eu l'effet inverse. Les actifs/ves de cette tranche d'âge ont rejeté de justesse (47%) la nouvelle LACI, les non actifs/ves l'ont nettement approuvée (70%). Dans cette tranche d'âge, l'intérêt personnel a joué un certain rôle : les plus de 54 ans qui travaillent ont accepté à une faible majorité la réduction de la période d'indemnisation.

Comme le montrent les résultats effectifs de la votation, la LACI a obtenu nettement plus de voix favorables dans la partie alémanique du pays qu'en terre romande, où elle a même été rejetée de justesse (58%, resp. 49%). La raison de ce rejet en Suisse romande réside d'une part dans le fait que la gauche politique y est plus puissante qu'en Suisse alémanique. D'autre part, en Romandie, on a également trouvé davantage d'adversaires à cet objet dans le centre politique et parmi la droite qu'en Suisse alémanique.

Les autres variables socio-démographiques n'ont joué aucun rôle dans le comportement de vote. En particulier, les personnes au bénéfice d'une formation formelle de niveau inférieur, occupant une position professionnelle inférieure et disposant d'un revenu modeste ont approuvé la révision de l'assurance-chômage tout aussi nettement que les personnes mieux formées, jouissant d'une meilleure position professionnelle et d'un meilleur salaire. Aucune différence non plus entre femmes et hommes ni entre ville et campagne.

### 3.4 Les motifs du choix

Les motifs du choix exprimés spontanément lors du sondage confirment l'impression acquise lors de la présentation des connaissances relatives à l'objet de la votation, à savoir que de nombreux/ses votant-es ont étudié cet objet de manière plutôt superficielle, leur intérêt étant davantage tourné vers l'initiative sur l'asile de l'UDC. Cela concerne en particulier les partisans de la révision de la LACI. Comme motif du choix, la moitié d'entre eux/elles a indiqué des généralités (avant tout que l'objet était bon) ou s'est laissé guider par les recommandations du Conseil fédéral et du Parlement. Un autre 10% n'a pu indiquer aucun motif logique pour son choix. Parmi les déclarations concrètes et objectives, la lutte contre les abus et les aspects financiers (avant tout la réduction des cotisations) est le motif le plus souvent cité par 29%, resp. 27% des votant-es (seul un maximum de deux motifs pouvait être indiqué).

Bien que les motifs du choix des adversaires à la révision aient été un peu plus proches des réalités, les raisons dominantes étaient, pour eux aussi, de nature non spécifique et ne se rapportaient pas au contenu concret de la loi. En déposant un «non» dans l'urne, plus de la moitié était désireuse de manifester sa solidarité avec les chômeurs/euses. A cet égard, on évoquait le plus souvent l'idée de ne pas punir davantage les personnes qui avaient perdu leur travail. Comme les partisans, les adversaires n'ont pas pu, sauf exceptions, citer d'élément concret pour justifier leur choix. L'opposition à la prolongation de la période de cotisation, resp. la réduction de la période d'indemnisation, n'a été relevée comme motif du choix que par un petit 2% des personnes qui ont voté «non» ; la suppression de la contribution de solidarité pour les hauts salaires n'a été citée que par 5% d'entre elles.

Tableau 3.5: Assurance-chômage – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Toutes les références en % des réponses <sup>a</sup>	Uniquement première réponse en %
<b>Motifs pour le «oui»</b>		
Généralités (avant tout : «est un bon objet»)	34	25
Lutter contre les abus	29	18
Moins de dépenses pour l'Etat et de déductions au salaire	27	18
Recommandation du Conseil fédéral et du Parlement	17	13
Pour certaines mesures de suppression	7	5
Autres	18	15
Ne sais pas, fausse raison	10	8
<b>Motifs pour le «non»</b>		
Solidarité avec les chômeurs/euses	55	36
Contre le démantèlement social et certaines mesures de suppression	30	19
Généralités (avant tout : «la loi en vigueur est bonne»)	25	16
La situation économique est mauvaise	22	15
Autres	20	12
Ne sais pas, fausse raison	5	6

<sup>a</sup> Deux réponses étaient possibles. Un total de 285/223 sondé-es oui/non ont répondu. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent de la première colonne dépasse 100.  
 © ISP / GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 24 novembre 2002.

### 3.5 Les arguments «pour» et «contre»

La plupart des arguments «pour» comme les arguments «contre» ont été bien accueillis par une majorité de votant-es et n'avaient qu'une faible incidence sur le comportement de vote. Apparemment, ce dernier a été déterminé bien davantage par des positions de principe telles que la sympathie pour un parti, la position sur un axe gauche-droite et les conceptions en rapport avec le rôle de l'Etat dans le processus économique que par la discussion sur les avantages et désavantages, relativement peu connus, de la nouvelle loi. La faible incidence sur sa propre personne d'un taux de chômage réduit en Suisse pourrait être une autre explication pour le faible effet discriminatoire des arguments «pour» et «contre».

Parmi les arguments testés, celui qui a rallié le plus de suffrages était l'exigence des adversaires qu'il fallait continuer à faire payer aux hauts salaires une contribution de solidarité à l'assurance-chômage. Non seulement presque toutes les personnes ayant voté «non», mais également 76% des partisans de la nouvelle LACI se sont déclarées d'accord avec cette exigence.<sup>6</sup> Un autre argument ayant obtenu un bon score a été avancé par les partisans de la révision, à savoir que pour assurer un financement sain de l'assurance-

<sup>6</sup> La nouvelle LACI a permis de supprimer non pas seulement fin 2003, mais immédiatement, cette mesure d'urgence, introduite en 1998. En même temps pourtant, les bases légales ont été mises en place pour sa réintroduction en cas sollicitation excessive de l'assurance-chômage.

Tableau 3.6 : Assurance-chômage – Prise en compte des arguments «pour» et «contre» auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas	Cohésion <sup>a</sup>
<b>Arguments «pour»</b>					
«Un financement sain de l'assurance-chômage est plus important que la réduction de certaines prestations»	Votant-es	76	12	12	57
	Oui	77	9	14	
	Non	74	16	10	
«Une prolongation de la contribution minimale de 6 à 12 mois est nécessaire, afin d'empêcher les abus»	Votant-es	62	28	10	67
	Oui	74	14	12	
	Non	47	46	7	
«La réduction des pour cents de salaire pour l'assurance-chômage aura des incidences positives sur la conjoncture»	Votant-es	34	49	17	74
	Oui	34	35	20	
	Non	19	67	14	
<b>Arguments «contre»</b>					
«Les hauts salaires doivent continuer à verser une contribution complémentaire de solidarité à l'assurance-chômage»	Votant-es	83	13	4	49
	Oui	76	18	6	
	Non	91	6	3	
«Au regard de la mauvaise situation économique, l'assurance-chômage ne doit pas être démantelée»	Votant-es	66	28	6	59
	Oui	49	42	9	
	Non	88	10	2	
«Le démantèlement des prestations sociales doit être rejeté par principe»	Votant-es	57	37	6	56
	Oui	45	47	8	
	Non	73	24	3	
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 76% de tous/tes les électeurs/trices (resp. 74% de oui ; 77% de non) se sont rallié-es au premier argument, 12% (9% ; 16%) l'ont rejeté et 12% (14% ; 10%) n'ont pas pu se décider.					
<sup>n</sup> Total des électeurs/trices = 496-500.					
<sup>a</sup> il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument «pour» (resp. contre), votent alors effectivement oui (resp. non).					
© ISP / GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 24 novembre 2002.					

chômage, certaines suppressions dans le domaine des prestations devaient être prises en compte. Trois sondé-es sur quatre se sont rallié-es à cette affirmation, aussi bien parmi ceux/celles qui ont voté «oui» que par ceux/celles qui ont rejeté la révision.

L'impression que, pour cet objet, les différents arguments concernant des points concrets de la révision ont eu peu d'impact sur le choix du vote se confirme également lors de l'examen d'autres slogans et arguments utilisés pendant la campagne. Il en va ainsi de l'argument «pour», qui stipulait que la prolongation de la période minimale de cotisation permettrait de combattre les abus. Une majorité relative des personnes ayant voté «non» (47%) ont également approuvé cet argument, bien que la critique principale des syndicats concernait la dite prolongation. Mais ceux/celles qui ont voté «oui» étaient tout aussi inconséquents, puisque presque un sur deux a déclaré être opposé par principe à un démantèlement des assurances sociales.

Les votant-es ont montré peu de compréhension pour l'argument avancé par les économistes et les partisans de la LACI, à savoir que la réduction des cotisations salariales (diminution des pour cent du salaire) aurait pour conséquence une revitalisation de la conjoncture. Seul un tiers d'entre eux/elles s'est rallié à cette argumentation alors que 17% n'ont pas souhaité s'exprimer dans ce domaine. Le scepticisme était particulièrement grand dans le camp des adversaires de la LACI, mais aussi parmi ses partisans, où seule une majorité relative de 45% pouvait se déclarer d'accord. C'est tout de même cet argument qui a séparé le plus nettement partisans et adversaires de la révision. 74% de ceux/celles qui étaient d'accord (taux de cohésion) ont soutenu la révision de la loi. Aucun des contre-arguments n'a réussi à les convaincre. La cohésion la plus élevée concerne l'argument qui recommandait le rejet de la révision en raison de la mauvaise situation conjoncturelle. Mais, parmi ceux/celles qui se ralliaient à cet argument, seul-es 59% ont également voté contre la nouvelle LACI.

### **3.6 Tour d'horizon : comparaison avec la votation du 28.9.1997**

En 1997, une révision identique dans son principe a été rejetée de justesse par le peuple. A l'époque, les partis en conflit étaient les mêmes que cette fois-ci (les syndicats, le PS et les Verts contre les partis bourgeois et les associations d'entrepreneurs) ; et à cette période déjà, un certain démantèlement des prestations (à l'époque réduction des indemnités journalières) représentait le nœud de discorde principal. Toutefois la situation économique était différente de celle d'aujourd'hui : la crise, qui durait depuis plusieurs années, atteignait son point culminant en 1997 et le taux de chômage dépassait pour la première fois la marque des 5% ; en 2002, après quelques années de haute conjoncture, débutait une nouvelle crise et le taux de chômage ne dépassait pas encore 3% en milieu d'année.

Une comparaison des études VOX concernant ces deux votations populaires montre que la défaite des syndicats et de la gauche ne peut être imputée ni à l'effet de mobilisation de l'initiative sur l'asile ni aux 7 points pour cent supplémentaires de participation au vote. Les personnes qui ont voté le 24 novembre 2002, mais qui ne participent d'habitude que rarement ou occasionnellement à des votations populaires, étaient même encore légèrement plus sceptiques par rapport à la LACI que celles qui se déplacent régulièrement aux urnes. L'élément déterminant qui a empêché les syndicats et le PS de réitérer leur succès de 1997 a été le faible soutien de leurs propres troupes. Chez les membres et sympathisant-es du PS, des syndicats et des personnes se situant à gauche, la part des partisans de la révision de la loi sur l'assurance-chômage a augmenté d'un bon 10 points pour cent. Ce relâchement du front des «non» est particulièrement frappant en Suisse romande où, en 1997, les syndicats pouvaient encore compter, pratiquement à 100%, sur un soutien de la gauche. La disparition de la différence entre femmes et hommes qui, en 1997, s'élevait encore à 13 points pour cent est le second changement marquant dans le comportement de vote. Alors qu'à l'époque, les femmes – qu'elles exercent une activité lucrative ou non – avaient clairement repoussé cette révision, elles se comportèrent cette fois-ci comme les hommes.

## 4. Données méthodologiques

La présente enquête repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'institut de recherche GfS a effectué le sondage durant les deux semaines après la votation du 24 novembre 2002. Pour ce faire, 77% des interviews ont été réalisés au cours de la première semaine. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (ISP) a procédé à l'analyse des données.

Le sondage a été effectué depuis le domicile de 43 intervieweurs/euses, mais l'institut de recherche GfS – en tant qu'instance de contrôle – avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur sans que les intervieweurs/euses ou les interviewé-es ne puissent s'en rendre compte. Une sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a effectué un classement proportionnel, auquel les chiffres officiels de l'année 1994 ont servi de base. L'annuaire électronique de Swisscom a servi de moyen pour le choix aléatoire du second niveau (ménages). Le «principe de la date de naissance» a déterminé le choix du troisième niveau (électeurs/trices issu-es de chacun de ces ménages). L'échantillonnage comprend 1007 électeurs/trices, mais pour les personnes n'ayant pas voté, seule une partie de l'interview a été réalisée. Sur les 5655 adresses retenues au départ, 4771 personnes seraient entrées en ligne de compte pour une interview. 2420 d'entre elles ont refusé de répondre et 1310 interviews n'ont pas pu avoir lieu parce que le ménage ne comprenait plus de personne cible. Le taux de refus s'élève à 71%, c'est-à-dire que 29% des interviews prévus initialement ont pu être effectués et utilisés.<sup>7</sup>

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Khi carré. On indique \* pour une vraisemblance en dessous de 0.05, \*\* pour celle qui se situe au-dessous de 0.01 et \*\*\* pour celle qui se trouve au-dessous de 0.001. Pour le premier chiffre, cela signifie que la probabilité qu'une relation entre deux variables se soit constituée par hasard atteint au maximum cinq pour cent. Dans le dernier cas, elle serait de moins de un pour mille. Les conventions statistiques considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont le niveau de vraisemblance dépasse 0.05 ne sont plus significatives pour les sciences sociales. L'interprétation des corrélations entre deux variables repose sur le coefficient du V de Cramer. On peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois ces relations bivariées ne sont pas absolument comparables entre elles dans leur valeur mathématique absolue, puisque le nombre de catégories de caractéristiques des deux variables et le nombre de cas sont également utilisés pour leur calcul.

La représentativité est largement garantie. Les écarts dans les domaines des classes d'âge et de sexe s'élèvent au maximum à 1%, ce qui se situe à l'intérieur de la marge d'erreur due à l'échantillonnage. Comme toujours, les électeurs/trices sont sur représentés. *Avec 14 points pour cent, l'écart par rapport à la participation réelle au vote se situe dans le*

<sup>7</sup> Voir aussi à ce propos ainsi que pour d'autres données techniques Golder, Lukas / Longchamp, Claude, rapport technique sur l'analyse VOX no 79 du 24 novembre 2002, Berne 2002.

*cadre d'analyses VOX<sup>8</sup> antérieures.* Dans le sondage, la part de sondé-es qui ont indiqué avoir approuvé l'initiative sur l'asile est trop basse de huit point pour cent. S'agissant de la révision de la loi sur l'assurance-chômage, cet écart est de -2 points pour cent. Comme c'est la coutume depuis l'analyse VOX no 70, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour effectuer certains calculs concernant la participation, resp. le comportement de vote.<sup>9</sup>

Avec une sélection due au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50%:50%, l'importance de cet échantillonnage (1007 personnes) donne une marge de confiance de +/-3.1 points pour cent. Lorsque l'échantillonnage est plus restreint, cette marge augmente, par ex. pour les 616 électeurs/trices du sondage précédent, à +/-4.0%. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreur de l'échantillonnage diminue (par ex. pour un résultat de 70%:30% à +/-3.7% et pour 80%:20% à +/-3.2%).

## 5. Résultats principaux de l'analyse de la votation du 24 novembre 2002

Le 24 novembre 2002, une initiative populaire et la révision d'une loi étaient soumises au peuple. L'initiative, déposée par l'UDC, réclamait des mesures radicales «contre les abus dans le droit d'asile». En particulier, les autorités suisses ne devaient plus entrer en matière sur les demandes d'asile des étrangers arrivés en Suisse par un Etat tiers réputé sûr (donc par exemple un pays voisin de la Suisse). En ce qui concerne la loi sur l'assurance-chômage (LACI), il s'agit d'une nouvelle révision destinée à remplacer les mesures d'urgence qui arrivent à échéance fin 2003 et à doter l'assurance-chômage de bases financières saines et durables. Comme cette révision comportait également un allongement de la durée de cotisation minimale et une réduction de la période d'indemnisation, les syndicats ont lancé le référendum. Pour les deux objets, le souverain a suivi les recommandations du Conseil fédéral et du Parlement : il a approuvé la révision de la loi sur l'assurance-chômage et a repoussé – à une majorité extrêmement juste de 4000 voix – l'initiative sur l'asile.

Avec 47%, la participation était nettement au-dessus de la moyenne, mais l'électorat s'est indéniablement intéressé davantage à l'initiative sur l'asile. Bien qu'il s'agissait d'une initiative de l'UDC, les partisans de ce parti ne participèrent pas davantage à la votation que ceux des trois autres partis gouvernementaux. La participation au-dessus de la moyenne n'est pas due non plus à une mobilisation particulièrement forte des personnes qui s'engagent fondamentalement pour une restriction du droit des étrangers. Le pourcentage de personnes qui ont voté par correspondance s'est élevé à 70%. Ce renoncement à

<sup>8</sup> Si l'on se réfère à ceux/celles qui donnent une indication quant à leur choix de vote, cette sur-représentation se réduit à 9 points pour cent.

<sup>9</sup> Voir à ce propos Golder/Longchamp, a.a.O., p. 28–29.

se déplacer aux urnes obtient la même préférence dans tous les groupes d'âge et de formation. Des différences sont toutefois visibles dans l'habitat : dans les grandes agglomérations, plus de 80% en ont fait usage alors que dans les petites villes et les villages, ce chiffre ne se monte qu'à 60%.

Les citoyen-nes ont attribué à l'initiative sur l'asile une importance excessivement élevée pour la Suisse. A leurs yeux, elle dépassait même celle de l'adhésion à l'ONU ; seuls les accords bilatéraux avec l'UE et l'initiative pour une rapide adhésion à l'UE («oui à l'Europe») ont été considérés comme plus importants au cours de ces dernières années. En Suisse romande et au Tessin, où le taux de chômage s'est situé nettement au-dessus de la moyenne nationale depuis des décennies, les sondé-es ont été bien plus nombreux/ses qu'en Suisse alémanique à accorder une importance subjective grande à très grande au choix concernant l'assurance-chômage.

La décision de voter «oui» ou «non» a semblé plus facile à prendre pour l'initiative sur l'asile que pour l'assurance-chômage. S'agissant de l'initiative sur l'asile, exactement la moitié des votant-es n'a pas attendu la campagne de votation, mais a pris sa décision au plus tard six semaines avant le dimanche de la votation. Les données VOX à disposition laissent supposer que, durant les dernières semaines de la campagne, les arguments des adversaires ont trouvé un terreau fertile, essentiellement auprès des sympathisant-es du PRD et du PDC. Comme lors de votations populaires antérieures, les articles de presse, la télévision et la radio ont constitué les principaux moyens de formation de l'opinion. La brochure éditée par le Conseil fédéral a suscité un intérêt plus grand que d'habitude (74%) ; à cet égard, le fait que l'on fasse confiance ou non au Conseil fédéral n'a joué aucun rôle.

## L'initiative sur l'asile

Les variables politiques et idéologiques avaient une influence nettement plus importante sur le vote que les caractéristiques socio-démographiques. C'est la sympathie pour un parti qui a eu l'effet le plus important. Alors que les partisans de l'UDC faisaient quasiment bloc derrière l'initiative de leur parti (91%), les sympathisant-es du PS la repoussaient à une majorité quasi identique (81%). Les partisans des deux autres partis gouvernementaux ont également suivi plus ou moins nettement la recommandation («non») de leur parti (PRD, 66% ; PDC, 54%). Il s'est avéré une fois de plus que, dans les questions de politique étrangère (notamment pour l'adhésion à l'ONU), la ligne de séparation qui différencie les partis les uns des autres ne se situe pas entre le PS et les partis bourgeois, mais entre l'UDC et les autres partis gouvernementaux. Malgré tout, la différence gauche-droite a également joué un rôle : une majorité contre l'initiative ne s'est manifestée que chez les personnes qui se classent à gauche du centre. La confiance dans le gouvernement était tout aussi importante que ce positionnement politique classique. Celui qui lui faisait confiance votait majoritairement «non», celui qui était méfiant soutenait l'initiative de l'UDC.

Bien que l'électorat n'ait pas considéré que l'initiative UDC était un objet dirigé essentiellement contre la présence des étrangers en Suisse, l'opinion du principe concernant la position des étrangers en Suisse a joué un rôle important lors du vote. Celui qui souhaite accorder aux étrangers les mêmes chances qu'aux citoyens suisses rejetait nettement l'initiative (72% de non). Par contre, celui qui veut favoriser ces derniers l'a accepté avec un pourcentage de «oui» de 74%. On constate également de grandes différences dans le comportement de vote entre ceux/celles qui préfèrent vivre dans une Suisse ouverte et moderne et ceux/celles qui se souhaitent une Suisse repliée sur elle-même et axée sur les traditions.

Les organisations humanitaires se sont engagées de manière particulièrement forte contre l'initiative sur l'asile. Il est vrai que seules les personnes actives dans ces organisations étaient totalement convaincues. Pour un cercle plus étendu de partisans, la chose paraissait moins claire : même si ces derniers ont voté majoritairement «non», une personne sur trois, aussi bien chez les membres que chez les sympathisant-es, a indiqué avoir voté en faveur de l'initiative.

Les caractéristiques sociales ont joué un rôle plus faible pour le choix du vote. C'est la formation qui a eu les répercussions les plus importantes : les personnes qui ont uniquement fréquenté l'école obligatoire ou effectué un apprentissage, donc celles qui voient leurs conditions de vie (places de travail, domicile, école) le plus fortement touchées par l'immigration, ont majoritairement accepté l'initiative (environ 60%) ; les diplômé-es d'une école supérieure étaient séparé-es à parts égales, et les votant-es sortant des hautes écoles ou de l'université l'ont nettement rejetée. La Suisse romande rejetait l'initiative alors que la Suisse allemande l'acceptait de justesse. Mais la séparation à l'intérieur de la partie alémanique du pays entre d'une part les grandes agglomérations, qui ont voté «non», et d'autre part les petites villes et les campagnes qui, elles, ont voté «oui» était plus importante que ce fossé linguistique.

Le motif dominant pour l'acceptation de l'initiative est l'impression d'abus dans le droit d'asile et l'idée que les autorités compétentes ont perdu le contrôle de la situation. Le fait que l'initiative de l'UDC souhaitait également réduire les coûts de la politique d'asile par le biais d'une uniformisation et d'une réduction des prestations sociales n'avait pas grande importance aux yeux des personnes qui ont voté pour l'initiative. La question de savoir jusqu'à quel point elles pouvaient s'identifier avec la réglementation restrictive de l'Etat tiers reste ouverte. Les personnes qui avaient voté «oui» étaient tout de même 80% à se rallier à la déclaration que nous avons formulée, à savoir qu'au fond l'initiative allait trop loin, mais qu'elle indiquait toutefois au Conseil fédéral et à l'administration la direction que devrait prendre dorénavant la politique d'asile.

Pratiquement dans la même mesure, les adversaires à l'initiative fondaient leur choix sur des motifs pratiques et humanitaires. Pour un tiers de ceux/celles qui avaient voté «non», ce sont avant tout les arguments du Conseil fédéral, à savoir que l'initiative était inapplicable en raison de la très restrictive réglementation de l'Etat tiers, qui ont été déterminants. Un nombre presque aussi grand de votant-es rejetèrent la réglementation proposée avant tout parce qu'il ressentait cette dernière comme inhumaine et contraire à la tradition humanitaire de la Suisse.

Pour une majorité des votant-es, ce n'est pas la restriction de la politique d'asile qui était controversée, mais les instruments proposés par l'initiative. C'est ce qui ressort de l'analyse des prises de position sur les arguments «pour» et «contre». Deux des arguments les plus importants des auteurs de l'initiative, à savoir que, par rapport à d'autres pays, la Suisse est trop généreuse et que l'expulsion des requérants déboutés est appliquée de manière trop laxiste, ont reçu l'assentiment non seulement de plus de 70% des votant-es, mais aussi celui d'une majorité des adversaires de l'initiative. Contrairement aux résultats de la votation, pour ces questions, la ligne de conflit ne passait pas entre l'UDC et les trois autres partis gouvernementaux, mais entre les partis bourgeois et le PS.

Les plus importantes différences d'évaluation entre les votant-es «pour» et «contre» résident dans l'argument mis en avant par les œuvres d'entraide, à savoir que cette initiative était contraire à la tradition humanitaire de la Suisse. 85% des adversaires, mais uniquement 22% des partisans de l'initiative étaient d'accord avec cette affirmation. Les adversaires et les partisans de l'initiative se différenciaient de manière un peu moins flagrante, mais tout aussi nettement, dans leurs réactions à l'argument avancé par le Conseil fédéral, à savoir que l'initiative poserait d'énormes problèmes dans son application et dans les rapports avec les pays limitrophes et qu'en outre, les aspirations les plus importantes figuraient déjà dans la révision en cours en matière de droit d'asile et d'étrangers. À ce sujet, on remarque que, pour de nombreuses personnes, les intentions en matière de législation du gouvernement dans le domaine de l'asile sont confuses.

## La révision de la loi sur l'assurance-chômage

La décision relative à la révision sur l'assurance-chômage était largement déterminée par la sympathie pour un parti. Celui/celle qui est membre du PS ou lui est proche, repoussa nettement l'objet. Les personnes qui donnaient la préférence à un parti bourgeois l'acceptèrent clairement. Les sympathisant-es des syndicats ont rejeté la révision de la loi un peu moins nettement que les partisans du PS. Les conceptions concernant le rôle de l'Etat dans l'économie étaient également importantes pour le choix du vote. Celui qui soutient de manière décidée une économie dirigée par l'Etat a majoritairement rejeté la révision de la loi. L'appartenance aux différents groupes socio-démographiques n'a guère eu d'effet sur le comportement de vote.

De nombreux-ses votant-es ont étudié cet objet de manière plutôt superficielle, leur intérêt étant davantage tourné vers l'initiative sur l'asile de l'UDC. Les partisans ont souvent motivé leur choix par des généralités, par ex. que l'objet était bon ou qu'on s'était laissé guider par les recommandations du Parlement. Les adversaires voulaient avant tout manifester leur solidarité avec les chômeurs/euses. En revanche, les contenus concrets de la révision de cette loi n'ont joué qu'un faible rôle dans le choix individuel du vote.

**P.P.**

**3001 Berne**

## **A propos de la méthode**

La présente étude repose sur un sondage réalisé par le partenariat VOX. L'institut de recherche GfS a effectué le sondage au cours des deux semaines après la votation populaire du 24 novembre 2002. L'analyse des données a été réalisée par l'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (ISP). Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 43 intervieweurs/euses. L'institut GfS – en tant qu'instance de contrôle – avait toutefois la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur sans que ni les interviewé-e-s ni les intervieweurs/euses ne puissent s'en rendre compte. Une sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire. Cet échantillonnage comprend 1007 électeurs/trices.